BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Ce sujet comprend deux parties indépendantes.

BARÈME

Partie 1 : ……6 points

Partie 2 : …… 14 points

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

QUESTION : Expliquer comment la démocratie sanitaire est mise en œuvre dans les politiques de santé.

(6 points)

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL

Les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

Ministère du travail et de l'emploi.
La prévention des risques psychosociaux. 2024, [en ligne].
Disponible sur www.travail-emploi.gouv.fr, (consulté le 10 octobre 2025).

QUESTION 1 : Montrer que les risques psychosociaux peuvent affecter la santé des travailleurs.

(7 points)

QUESTION 2 : Expliquer comment les différents acteurs participent à la prévention des risques psychosociaux des travailleurs.

(7 points)

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Le travail peut protéger la santé
Organisation mondiale de la santé (OMS).
La santé mentale au travail. 28 septembre 2022 [en ligne].
Disponible sur www.who.int, (consulté le 13 novembre 2025).

ANNEXE 2 : Les risques psychosociaux : causes et conséquences
Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).
Risques psychosociaux. 8 novembre 2021 [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 13 novembre 2025).

ANNEXE 3 : Risques psychosociaux et santé mentale au travail
LOU Vincent. Santé mentale : 1 salarié sur 2 s'estime en détresse psychologique. ***Les Echos,*** 23 novembre 2023 [en ligne].
Disponible sur www.lesechos.fr, (consulté le 13 novembre 2025).

ANNEXE 4 : La considération des risques psychosociaux pour protéger la santé des travailleurs
Annexe 4A : Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.
Organisation mondiale de la santé. La santé mentale au travail, principaux repères. 28 septembre 2022, [en ligne].
Disponible sur www.who.int, (consulté le 13 novembre 2025).

Annexe 4B : La prise en compte des risques psychosociaux dans le 4e plan de santé au travail 2021-2025
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Plan de santé au travail (PST4) 2021-2025. 14 mars 2022 [en ligne].
Disponible sur https://travail-emploi.gouv.fr/, (consulté le 13 novembre 2025).

Annexe 4C : Le rôle de l'Assurance maladie pour prévenir les RPS dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social
Agence régionale de santé du Grand Est. Prévenir les RPS dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social (SMS). Janvier 2023, [en ligne].
Disponible sur www.grand-est.ars.sante.fr, (consulté le 13 mai 2024).

ANNEXE 5 : Risques psychosociaux : 9 conseils pour agir au quotidien
Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).
9 conseils pour agir au quotidien. 25 novembre 2018 [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 11 novembre 2025).

ANNEXE 1
Le travail peut protéger la santé

Près de 60 % de la population mondiale a un emploi. Tous les travailleurs ont droit à un cadre de travail sûr et sain. Un travail décent est propice à une bonne santé car :
- il fournit un moyen de subsistance ;
- il donne un but, confiance en soi et un sentiment d'accomplissement ;
- il permet d'avoir des relations positives et de faire partie d'une communauté ;
- il définit un cadre structurant, parmi d'autres avantages.

Un travail décent peut contribuer au rétablissement et à l'inclusion des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, leur donner davantage confiance en elles et améliorer leur fonctionnement social.

Un cadre de travail sûr et sain n'est pas seulement un droit fondamental, il peut aussi limiter les tensions et les conflits au travail, contribuer à fidéliser le personnel, améliorer la performance et la productivité. À l'inverse, l'absence de structures et d'un soutien de qualité au travail, en particulier pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, peut altérer la capacité à apprécier et à bien faire son travail ; elle peut être cause d'absentéisme et même faire obstacle à l'obtention d'un emploi.

Organisation mondiale de la santé (OMS).
La santé mentale au travail. 28 septembre 2022 [en ligne].
Disponible sur www.who.int, (consulté le 13 novembre 2025).

ANNEXE 2
Les risques psychosociaux : causes et conséquences

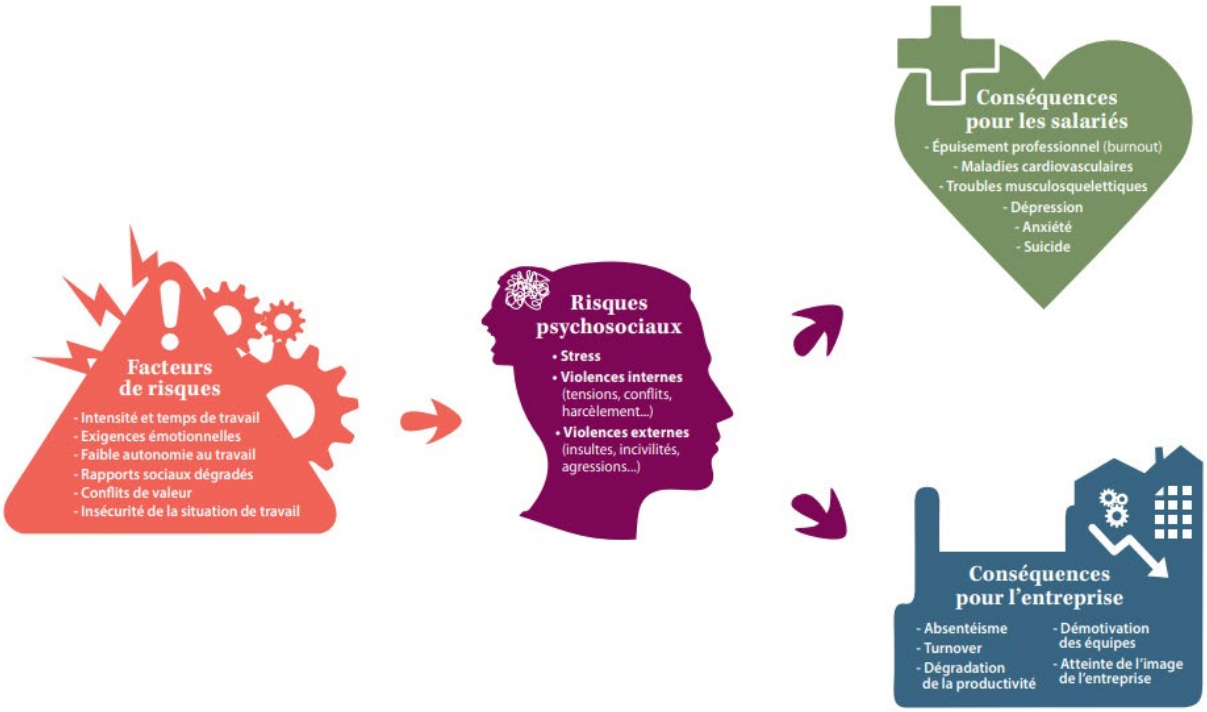

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).
Risques psychosociaux. 8 novembre 2021 [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 13 novembre 2025).

ANNEXE 3
Risques psychosociaux et santé mentale au travail

Les jeunes et les seniors plus touchés

« *Tous les indicateurs de santé mentale au travail que nous mesurons depuis 2020 se dégradent* », d'après Christophe Nguyen, fondateur d'Empreinte Humaine.

Alors que 2 400 000 personnes sont en risque de burn-out[1] sévère, les catégories les plus à risque de développer un trouble mental sont les moins de 29 ans et ceux âgés de plus de 60 ans. « *L'allongement de l'âge de départ à la retraite semble avoir un impact très significatif* », d'après le rapport.

Résultat, les arrêts maladies se font plus récurrents : 27 % des salariés y ont eu recours en 2023, notamment à 20 % pour « récupérer psychologiquement d'un travail trop intense » et 17 % pour « démotivation ». « La question de l'intensité de la charge de travail et de la qualité de vie et santé au travail est au cœur des raisons de l'absentéisme », assure le cabinet.

Alors que 4 salariés sur 10 souhaitent quitter leur entreprise, ceux atteints de détresse psychologique sont deux fois plus importants que les autres. Plus dramatique, un quart des salariés ont constaté une hausse des suicides, ou tentatives de suicide, dans leur entreprise.

Un rythme de travail plus intense

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas ceux loin du bureau qui sont les moins impactés. La détresse psychologique est en effet plus présente chez les télétravailleurs : à 47 % chez les 100 % télétravail, contre 30 % pour ceux présents systématiquement dans les locaux.

Le télétravail engendrerait plus de charge de travail, à côté du gain de temps dans les transports. De manière globale, 1 salarié sur 2 déclare que son rythme de travail est plus important qu'avant la crise sanitaire.

Peu de salariés osent en parler

Malgré l'ampleur du phénomène, seuls 2 salariés sur 10 ont déjà sollicité un acteur interne pour évoquer leur situation, et 40 % n'ont pas été satisfaits de la réponse qu'ils ont obtenue (remise en question de leur parole, conséquences négatives sur leur carrière, aucune suite…).

LOU Vincent. Santé mentale : 1 salarié sur 2 s'estime en détresse psychologique.
Les Echos, 23 novembre 2023 [en ligne].
Disponible sur www.lesechos.fr,(consulté le 13 novembre 2025).

1 **Burn-out** : selon la Haute Autorité de Santé, le burn-out est un épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes.

ANNEXE 4
La considération des risques psychosociaux pour protéger la santé des travailleurs

Annexe 4A - Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé

Pour protéger la santé mentale, l'OMS recommande de former les cadres aux questions de santé mentale afin de les aider à percevoir la détresse émotionnelle de leurs subalternes[2] et à agir en conséquence ; de développer les compétences relationnelles telles que la communication ouverte et l'écoute active[3] ; et de faire mieux comprendre comment les facteurs de stress au travail affectent la santé mentale et comment on peut y faire face ; de former les travailleurs pour qu'ils soient mieux sensibilisés et aient de meilleures connaissances en santé mentale et pour que les personnes ayant des problèmes de santé mentale au travail soient moins stigmatisées ; et de mettre en place des interventions destinées aux individus pour leur apprendre à gérer le stress et à réduire les symptômes en cas de problème de santé mentale, y compris des interventions psychosociales et des possibilités d'exercer une activité physique dans le cadre des loisirs.

Organisation mondiale de la santé. La santé mentale au travail, principaux repères. 28 septembre 2022, [en ligne]. Disponible sur www.who.int, (consulté le 13 novembre 2025).

Annexe 4B - La prise en compte des risques psychosociaux dans le 4e plan de santé au travail 2021-2025

De nombreux guides pratiques existent d'ores et déjà et proposent des outils accessibles pour aider les entreprises à évaluer les risques psychosociaux en leur sein puis mettre en place des plans d'actions pour les prévenir.

Ainsi, toute méthode d'animation s'appuyant sur des situations concrètes de travail et permettant une discussion collective dans les équipes peut permettre de dégager « *les irritants, les sources de tensions mais aussi les ressources au travail* » et d'agir plus en amont et plus rapidement – pour une véritable prévention des RPS. Il importe que les Toutes petites entreprises et Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) et tous les managers en aient connaissance et qu'ils puissent mobiliser facilement ces méthodes participatives, associant leurs équipes et/ou leurs représentants.

Il s'agit ainsi d'encourager les Carsat[4], les Services de prévention et de santé au travail (SPST), les agents de contrôle de l'inspection du travail et tous les acteurs de la prévention, à relayer ces outils et à accompagner leur utilisation en tant que de besoin.

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Plan de santé au travail (PST4) 2021-2025. 14 mars 2022 [en ligne]. Disponible sur https://travail-emploi.gouv.fr/, (consulté le 13 novembre 2025).

---

2 **Subalternes** : qui occupe un rang inférieur, qui dépend d'un autre.
3 **Active** : le fait de saisir chaque détail d'un message, verbal ou non, de la personne avec qui l'on communique.
4 **Carsat** : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

Annexe 4C - Le rôle de l'Assurance maladie pour prévenir les RPS dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social

La prévention vise à identifier les facteurs psychosociaux et leurs causes professionnelles afin d'établir un plan d'actions visant à réduire ces risques à la source en transformant les situations de travail. […] Elle vise également à accroître les ressources des salariés et mettre en place des procédures quand les risques sont présents (formation à la gestion du stress, à la gestion des conflits, aide à l'élaboration d'une procédure d'alerte en cas de situation de violence avérée…). […]

La prise en charge des salariés en difficulté

Cette réponse d'urgence s'adresse aux personnes ayant des soucis de santé et n'étant plus en mesure de faire face aux contraintes imposées par leur travail. Elle peut prendre la forme d'un suivi médical ou psychologique, d'une écoute ou d'un soutien via une cellule d'écoute ou un numéro vert. L'objectif est d'éviter que l'état de santé de ces personnes ne se détériore davantage. Indispensable dans certains cas, ce type de réponse est cependant loin d'être suffisant. Une démarche de prévention collective est également nécessaire.

Actions orientées vers la qualité de vie ou le bien-être au travail

Elles relèvent d'enjeux complémentaires à la démarche de prévention des risques psychosociaux, telles que la performance de l'entreprise, l'égalité hommes-femmes, la conciliation des temps de vie et de travail, la démocratie sociale dans l'entreprise. Initier une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail n'est pas en soi l'assurance de réduire les facteurs de risques psychosociaux dans l'entreprise. La prévention des risques psychosociaux est donc un point de passage incontournable avant d'engager d'autres démarches complémentaires.

Agence régionale de santé du Grand Est.
Prévenir les RPS dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social (SMS).
Janvier 2023, [en ligne].
Disponible sur www.grand-est.ars.sante.fr, (consulté le 13 mai 2024).

ANNEXE 5

Risques psychosociaux : 9 conseils pour agir au quotidien

Stress, harcèlement, agression, burn-out… les risques psychosociaux prennent diverses formes. S'ils ne sont pas pris en compte, des conséquences peuvent apparaitre sur la santé des salariés et le bon fonctionnement de l'entreprise. Alors comment agir au quotidien ?

Nos réponses en 9 conseils.

ANNEXE 5 (suite)

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). 9 conseils pour agir au quotidien. 25 novembre 2018 [en ligne]. Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 11 novembre 2025).